



## La CCI FRANCE BELGIQUE choisie comme guichet unique d'accompagnement des entreprises françaises

Dans le cadre de la réorganisation du service public d'accompagnement des entreprises françaises à l'export, l'Etat français, via Business France, a créé une Team France Export au service des PME et ETI (entreprises de taille intermédiaire) françaises.

La CCI FRANCE BELGIQUE vient d'être déclarée attributaire de la concession du service public de l'export. Elle doit mettre en œuvre une organisation capable de répondre aux sollicitations et demandes d'aides des entreprises françaises pour leur développement commercial en Belgique. Ce guichet unique - correspondant de Business France, des Régions et Chambres de Commerce et d'Industrie françaises - a pour objectif de renforcer le nombre des entreprises françaises exportatrices sans transiger sur la qualité des services. La durée de la concession est de trois ans, avec possibilité de prolongation de deux années supplémentaires.

Christophe Lecourtier, Directeur général de Business France, se félicite de l'organisation transparente et efficace de la procédure d'attribution de cette concession de service public : « *La réforme Team France est une révision copernicienne du dispositif public français d'accompagnement à l'export. Il s'agit en effet d'une simplification de bout en bout avec des guichets uniques pour les entreprises, dans leur région d'implantation, avec des rôles également mieux définis à l'étranger. Cette démarche s'inscrit dans la mission confiée par le Premier Ministre Edouard Philippe lors de l'annonce de la réforme Team France à Roubaix le 23 février 2018* ».

La CCI FRANCE BELGIQUE est une organisation privée, créée en 1885, qui a pour mission de développer les relations commerciales entre la France et la Belgique. Elle développe déjà, depuis de nombreuses années, une activité de Service d'Appui aux Entreprises françaises. Le choix des autorités françaises pour l'attribution de la concession consacre la qualité du travail réalisé par les équipes en place. Renaud Bentégeat, Président de la CCI FRANCE BELGIQUE, déclare : « *Le choix de notre organisme pour cette concession nous satisfait profondément et nous oblige également. Nous mettrons tout en œuvre, avec l'appui, notamment, de l'Ambassade de France et des Conseillers du Commerce Extérieur de la France, pour mener à bien cette mission d'aide à l'export, qui ne peut que profiter à nos deux pays* ».

Bruxelles, le 18 décembre 2018

Pour plus d'informations : [www.ccfancebelgique.be](http://www.ccfancebelgique.be)

Anne-Christine Genouville, Directeur CCI FRANCE BELGIQUE  
[anne-christine.genouville@cfci.be](mailto:anne-christine.genouville@cfci.be) + 32 (0)2 506 88 12

Julia Claver, Responsable du Service d'Appui aux Entreprises CCI FRANCE BELGIQUE  
[julia.claver@cfci.be](mailto:julia.claver@cfci.be) + 32 (0)2 506 88 14

Contact Business France : [Cynthia.odsi@businessfrance.fr](mailto:Cynthia.odsi@businessfrance.fr)